



## Infolettre n° 48

Septembre 2013  
Contact : info@aepl.eu

---

*« Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire » - Albert Einstein.*

### L'AEPL porte plainte et initie une pétition.

#### **1. Plainte concernant la composition du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE)**

Vous vous souviendrez que le président de l'AEPL, Alan Frommer, a porté plainte le 23 janvier 2012 auprès du Médiateur européen, au nom de l'AEPL, contre le président de la Commission européenne, M. Manuel Barroso, à propos de la surreprésentation religieuse au sein du GEE (cf. infolettres 35 et 40).

La Commission a répondu à cette plainte le 19 juin 2012.

Notre président a répliqué à la réponse de la Commission le 13 septembre 2012.

Nous venons de recevoir la réaction du Médiateur européen.

Il accorde à la Commission européenne un délai jusqu'au 31 octobre 2013 pour répondre aux commentaires que nous avons faits en septembre 2012, il y a un an de cela.

Le Médiateur estime que la Commission européenne n'a pas répondu sur les points suivants que nous avons présentés :

1. le fait de prêter serment d'allégeance à un ordre religieux va à l'encontre de l'indépendance de certains membres du GEE ;
2. le pluralisme du GEE est compromis par le fait que :
3. 9 des 15 membres du GEE sont professeurs de théologie ou enseignent dans une université catholique, ce qui conduit à une surreprésentation des vues religieuses ;

! #!

4. il y a discrimination puisque aucun des membres du GEE n'est spécifiquement membre de la mouvance des non-croyants ;

5. la théologie fait partie des critères de sélection des membres du GEE. En introduisant ce critère, la Commission a créé un empiètement de la théologie sur l'éthique et la philosophie.

Il a donc fallu un an au Médiateur européen pour réagir aux arguments présentés dans notre réplique ! Nous vous tiendrons au courant de la réponse de la Commission à notre argumentaire et des suites que nous prendrons à l'avenir.

## 2. Pétition pour la libération d'un prisonnier de conscience en Tunisie

Tony Van der haegen, le vice-président de notre association, a pris l'initiative de lancer une pétition via Avaaz afin d'obtenir la libération de Jabeur Mejri. Jabeur a été condamné à 7 et 1/2 années de prison pour avoir annoncé à ses 16 « amis » sur Facebook être athée et avoir caricaturé Mahomet.

Notre pétition a fait suite à un appel au secours d'un de nos sympathisants et s'inscrit dans le contexte des Lignes directrices de l'Union européenne sur la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction, inspirées en partie par l'AEPL. L'AEPL a en effet joué un rôle clef, dans la mesure où elle a pu assurer que le droit des non-croyants, agnostiques et athées figure textuellement dans les Lignes directrices, adoptées par le Conseil des ministres des affaires étrangères, et destinées aux ambassadeurs de l'Union et des 28 Etats membres dans les pays tiers.

L'AEPL vient d'entreprendre une **triple démarche** :

- elle s'est rendue auprès du Service d'Action Extérieure de l'Union européenne à Bruxelles afin que les ambassadeurs à Tunis soient informés de la situation de Jabeur Mejri.
- Notre président, Alan Frommer, s'est ensuite rendu à Paris au Quai d'Orsay, le ministère français des affaires étrangères.
- Enfin, il a également rencontré à Paris M. Bernadino Leon, le représentant spécial de l'Union Européenne pour la région du sud de la Méditerranée, qui partait une heure plus tard pour la Tunisie.

Dans les trois cas, le but était d'intervenir auprès des autorités tunisiennes pour obtenir la libération de Jabeur face à ce qu'il convient d'appeler une violation flagrante des Droits humains d'un non-croyant.

Nous venons d'apprendre par ailleurs qu'un certain nombre d'intellectuels français et tunisiens, dont le philosophe Edgar Morin, suggèrent d'accorder le prix Sakharov du Parlement européen à la jeunesse tunisienne et plus particulièrement à sept jeunes, dont six sont actuellement en prison, parmi lesquels Jabeur Mejri.

Jabeur Mejri, Ghazi Beji, Amina Sboui, Weld el 15, Klay Bbj, Mourad Meherzi, Nasreddine Shili, incarnent le combat en faveur des libertés fondamentales que le gouvernement tunisien bafoue : à travers eux, sont malmenées la liberté de conscience, la liberté de disposer de son corps, la liberté de création, la liberté d'informer.

La justice tunisienne maîtrise l'art de la dissimulation : elle convertit les opinions et les faits qui la dérangent en délits de droit commun.

**Pétition** : lorsque nous aurons obtenu un nombre suffisant de signatures, nous les soumettrons à Mme. Ashton tout en lui demandant ce qu'elle a entrepris pour libérer Mr. Mejri, au cas où celui-ci serait toujours privé de liberté.

Aussi, si vous partagez notre démarche, nous vous invitons une fois de plus à signer la pétition si ce n'est pas encore fait et à alerter vos amis pour qu'ils fassent de même.

Pour en savoir davantage sur la pétition, cliquez sur le lien ci-dessous:

[http://www.avaaz.org/fr/petition/Liberez\\_Jabeur\\_Mejri\\_jeune\\_tunisien\\_en\\_prison\\_pour\\_delit\\_dopinion//?launch](http://www.avaaz.org/fr/petition/Liberez_Jabeur_Mejri_jeune_tunisien_en_prison_pour_delit_dopinion//?launch)

Enfin, nous vous rappelons que le 23 avril 2012, l'AEPL-EU a organisé un colloque avec le BEPA à la Commission européenne sur le thème :

***“Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée : une volonté commune de promouvoir les droits et libertés démocratiques dans les pays du sud de la Méditerranée”.***

A l'époque, nous nous posions des questions au sujet de la stratégie de l'UE dans cette région en liaison avec le printemps arabe. Nous ne pouvions évidemment qu'appuyer une politique qui consiste à donner davantage d'aide aux pays qui font preuve de progrès en matière de démocratie, des Droits humains et de la situation des femmes.

Nous nous posions aussi des questions sur la réaction éventuelle de l'UE lorsque le gouvernement et les tribunaux de certains Etats de la région prennent des mesures rétrogrades dans les domaines en question.

Dans le cas de la Tunisie, pour ne parler que d'elle, la situation aujourd'hui est claire.

Qu'attendent l'Union européenne et les Etats membres pour agir ?

## **Le Conseil d'Administration**